

2007/8603 - AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES DE PRESTATIONS DE SERVICE INFORMATIQUE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE, D'INTEGRATION, D'ANALYSE ET REALISATION D'APPLICATIONS. (DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Dans le cadre de ses plans d'actions informatiques, la Ville de Lyon prévoit la mise en œuvre de nombreux outils logiciels.

La conduite de ces actions nécessite la réalisation de prestations telles que la rédaction de cahier des charges, l'assistance à l'analyse des offres, l'expertise technologique, le développement spécifique. La Ville de Lyon ne peut pas totalement prendre en charge en interne pour des raisons de manque de disponibilité des équipes.

Compte tenu de la diversité des missions que les besoins peuvent engendrés, il a été lancé une procédure d'appel d'offres ouvert afin de conclure des accords-cadres multi-attributaires permettant ainsi de sélectionner plusieurs entreprises répondant aux besoins en prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (études d'orientation ou d'opportunité, conceptions générales ou détaillées, analyses des offres) et en prestations de pilotage et de réalisation d'applications.

Ainsi à l'issue de la formalisation de chaque besoin, il sera lancé une procédure de mise en concurrence sans nouvelle mesure de publicité auprès des titulaires des accords-cadres selon les conditions définies par ces derniers.

A la suite de cette procédure de marchés publics avec mise en concurrence, la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 novembre 2007 a retenu les sociétés suivantes pour l'attribution des accords-cadres :

Sociétés attributaires	Intitulé du lot	Montant minimum en € HT sur toute la durée du marché	Montant maximum en € HT sur toute la durée du marché
EURIWARE	Lot 1 – Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage	160 000	480 000
ALLIGRA			
SOPRA			
OSIATIS			

OSIATIS	Lot 2 – Prestations de pilotage et de réalisation d'applications	800 000	2 000 000
GETRONICS DECAN			
TEAMLOG			
SYLIS			

Suite à ces choix, il sera conclu des accords-cadres d'une durée de quatre années avec l'ensemble de ces sociétés.»

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération du 5 mars 2007 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 novembre 2007 ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- M. le Maire est autorisé à signer les accords-cadres relatifs :

- aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec les sociétés EURIWARE, ALLIGRA, SOPRA et OSIATIS ;
- aux prestations de pilotage et de réalisation d'applications avec les sociétés OSIATIS, GETRONICS DECAN, TEAMLOG et SYLIS.

2- les avenants éventuels et tous les actes contractuels se référant à ces accords-cadres dans la limite des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

3- Les dépenses seront financées dans le cadre du programme « informatique et télécommunications » du Plan des Engagements Financiers sur les opérations « Evolution système d'information » et « vie du parc applicatif ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE